



Dossier d'inscription 2019/2020

Votre enfant a décidé de s'inscrire ou de se réinscrire cette année au RCPE.

Pour valider son inscription, nous vous demandons de nous rendre un dossier d'inscription COMPLET, celui-ci doit comporter :

- ✓ Fiche de renseignements
- ✓ Chartes signées
- ✓ Autorisation de soin
- ✓ Règlement (chèque, liquide, bons CAF...)
- ✓ Original du certificat médical (à imprimer sur oval-e)

Pour les nouveaux licenciés :

- ✓ Photo d'identité
- ✓ Photocopie de la carte d'identité.

- La cotisation s'élève à 90€ pour les M6-M8-Nouvelles Pratiques (Réduction de 50% pour les nouvelles pratiques Femmes lors de la première année), 95€ pour les M10 -M12-M14, 120€ pour les M16-M18 (+60€ de transport). Réduction de 15€ à partir de la troisième licence.
- Sur cette somme, 70 à 85% sont reversés à la FFR. Le reste sert aux goûters, au matériel, au paiement de notre salariée...
- Des facilités de paiement sont possibles notamment en cas d'inscriptions multiples.

Procédure Oval-e

Dans le cadre de votre inscription vous allez recevoir un mail afin de finaliser votre inscription. Vous trouverez ci-dessous la démarche à suivre.

Cliquez sur le lien <https://ovale2.ffr.fr> puis

Remplir les champs Identifiant et Mot de Passe que vous trouverez dans votre mail.

Une fois connecté:

1. Vérifiez les informations pré-saisies
2. Remplir les tuteurs
3. Cliquez sur " j'ai pris connaissance
4. Cliquez sur " je reconnais
5. Cliquez ensuite sur Le lien Rouge afin de valider les conditions d'assurances. (Généralement Je reconnais..... puis option 2 sauf si vous souhaitez une assurance complémentaire cliquez sur option 1)
6. Cliquez en bas de page sur " télécharger le certificat médical " et imprimez le.
7. Une fois le certificat complété par votre médecin, merci de vérifier que vous avez bien signé en bas à droite de ce dernier. Veuillez vous reconnecter au site <https://ovale2.ffr.fr> et sélectionner les documents au préalablement scannés pour les insérer à l'endroit indiqué.
8. Merci ensuite de ramener l'ensemble de votre dossier rempli au club.

Des permanences auront lieu tout au long de l'été au club afin de vous aider et de finaliser vos dossiers. N'hésitez pas à vous y rendre ou à contacter Enora au 0631861295 ou Corinne au 0763455541 en cas de problème. Les dates de permanences seront :

- Mercredi 26 juin et 3 juillet de 15h à 18h
- Mardi et Jeudi 9 juillet, 11 juillet, 16 juillet, 18 juillet, 23 juillet, 25 juillet de 16h30 à 19h
- Mardi 27 août et Jeudi 29 août de 18h à 19h

Fiche de renseignements

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Coordonnées :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Portable : Liste Rouge :

Mail :

Autres (allergies, maladies...) :

Contact :

Mail : rugby.elven@gmail.com

Tel : 0631861295

*Merci de cocher les mentions pour lesquelles vous
donner votre accord.*

Je soussigné

Demeurant à

Parent ou tuteur légal de l'enfant :

Déclare autoriser les encadrants et dirigeants du Rugby Club Pays d'Elven à :

- Photographier ou filmer les enfants dans le cadre des activités Rugby
- Reproduire et diffuser ses images sur les supports suivant : papier, site internet, page Facebook
- Céder au Rugby Club Pays d'Elven les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif

Déclare autoriser mon enfant à rentrer seul chez lui après l'entraînement et en assume la responsabilité

Déclare autoriser la/les personnes suivantes :

à venir chercher mon enfant après l'entraînement

Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Charte de l'éducateur

Droits de l'éducateur :

Il a droit :

- au respect des enfants, des parents, et de l'ensemble des composantes du Club,
- à une formation et un recyclage de qualité,
- à l'appui et l'aide de toutes les autres « fonctions » contribuant à faciliter sa tâche : administratifs, logistique, etc..
- à la reconnaissance liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative.

Il a aussi droit :

- à l'aide des parents, s'il les sollicite soit pour une activité, soit pour un problème avec l'enfant,
- à un échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant.

Devoirs de l'éducateur :

Il a le devoir :

- de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants,
- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation,
- de veiller à la sécurité des joueurs,
- de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir,
- de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage,
- d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur.

Il a aussi le devoir :

- d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires autour du terrain,
- d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant.

Règles de vie à respecter :

Il a le devoir :

- d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe,
- de les faire respecter,
- d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc..
- de veiller à donner à TOUS du temps de jeu,
- de positiver tout progrès plutôt que déstigmatiser les erreurs.

Charte du parent

Droits des parents :

Ils ont droit :

- à une **formation et un encadrement de qualité** pour leur enfant,
- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors,
- à une **information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant**,
- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.

Ils ont aussi le droit :

- de faire des propositions constructives,
- de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.

Devoirs des parents :

Ils ont le devoir :

- d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education
- de ne pas prendre position dans le domaine sportif,
- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement
- de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,
- de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin

Ils ont aussi le devoir :

- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.

Règles de vie à respecter :

Ils ont le devoir :

- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,
- **de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux**,
- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

Ils doivent aussi :

- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant

Charte du joueur et de la joueuse

Le joueur a droit :

- ✓ A une formation de qualité
- ✓ A progresser à son rythme en respectant son intégrité physique
- ✓ Au plaisir de jouer en compétition, quel que soit son niveau
- ✓ Au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement
- ✓ A l'écoute de ses éducateurs sur les problèmes qu'il pourrait rencontrer
- ✓ A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés
- ✓ Au respect de sa personnalité, de ses convictions ou de sa différence

Le joueur a le devoir :

- ✓ D'être assidu et ponctuel pour ne pas nuire ni à sa formation ni au groupe.
- ✓ D'être appliqué et à l'écoute des conseils des éducateurs
- ✓ D'écouter et d'appliquer les consignes de l'ensemble des adultes du club
- ✓ D'informer l'éducateur de toute absence à un entraînement ou une compétition
- ✓ D'être respectueux de soi-même, des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, du matériel et des installations
- ✓ De donner une bonne image du club à l'extérieur.

Signatures :



Organisation prévisionnelle 2019/2020

Bureau du RCPE

Co-Présidents: *Xavier Landais et Marc Le Trionnaire*

Vice-Présidents: *Pierre-Alexandre Rouillé, Xavier Truin, Georges Gauthier*

Trésorière: *Alexa Le Trionnaire*, Adjoint: *Franck Gicquel*

Secrétaire: *Corinne Martin*, Adjointe: *Virginie Quéré*

Catégories	Entraînements	Educateurs, référents, contacts	N° de tel
- 6 ans 5 ans 2014	Samedi, 10h-11h	Martin Corinne (référente) – St Nolff (BF) Le Goff Romane	07 63 45 55 41
- 8 ans 2013-2012	Samedi, 10h-11h30. Mardi 17h30-18h45 Mercredi 13h30-14h30 (Rugby à toucher)	Enora Le Roux, salariée du club (BPJEPS) Truin Xavier (BF) Bily Guénhaël - Elven (BF) Soutien: Julien Amiel (accompagnateur)	06 31 86 12 95 06 03 83 88 68
- 10 ans 2011-2010	Samedi, 10h-11h30. Mardi, 17h30-18h45 Mercredi 13h30-14h30 (Rugby à toucher)	Denys Didier (référent) - Treffléan (BF) Ludovic Just (BF)	06 21 13 70 87 06 08 57 76 87
- 12 ans 2009-2008	Samedi, 10h-11h30. Mercredi, 17h30-19h00	Hamon Dominique (référent) – Treffléan (BF) Le Trionnaire Marc (BF)	06 75 11 48 48 06 63 15 11 06
- 14 ans 2007-2006	Samedi, 10h-11h30. Mercredi, 17h30-19h Vendredi 17h30-19h	Landais Xavier (référent) - Treffléan (BF) Jean-Claude Morice (ECF)	06 77 02 58 26 07 50 68 60 99
- 16 ans & -18 ans 2005-2004 2003-2002-2001	Mardi : 19h-20h (sur convocation) Mercredi, 19h-20h30. Vendredi:19h00-20h30, Elven ou Grand-Champ	Le Roux Enora (BPJEPS) Caille Cédric (ECF)	06 31 86 12 95

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (NOM, prénom, qualité),

en cas d'accident de (NOM, prénom du licencié)

autorise par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR :
 - à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
 - à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

Fait à :

Signatures

Le :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

NOM : _____

Prénom : _____ Qualité : _____

Téléphone (portable et fixe si possible) : _____

Coordonnées du médecin traitant :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____